N° 2 / 2025

DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC

AR Prefecture
046-214602146-20250317-02-DE
Reçu le 31/03/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 mars, à 19H00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GASTAL Maire,

- **DATE DE CONVOCATION** : 10/03/2025
- **Etaient présents :** GASTAL Gwladys, BOMPA Philippe, RIGAL Philippe, FREZABEU Philippe, DESPRATS Patricia, SOULAYRES Mathieu, COUDERC Véronique, DELCROS Alain.
- **Etaient excusés ou absents :** LEYMARIE Anne-Marie.
- **Procurations :**
- **Secrétaire de séance** : GASTAL Gwladys.

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF et AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET – COMMUNE

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire s'est retiré et n'a pas participé au vote.
Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,
Considérant les éléments suivants,

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	148 072.89
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 95 302.45

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT AU 31/12/2024

Solde d'exécution de l'exercice (titres-mandats) (2)	59 851,89
Solde d'exécution cumulé = (1) + (2)	- 35 450.56

RESTES A REALISER AU 31/12/2024

Dépenses d'investissements D		5 305.50
Recettes d'investissement R		0
Soit un total de	5 305.50	

- **Le besoin de financement en investissement peut donc être estimé à : 5 305.50**

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	21 031.16
Résultat antérieur	148 072.89

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique « Télérecours » accessible par le lien : http://www.telerecours.fr

DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC

AR Prefecture
046-214602146-20250317-02-DE
Reçu le 31/03/2025

Total à affecter

- Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

***Compte 1068 en investissement** **40 756.06**

***report à nouveau en fonctionnement ligne 002 au BP 2025** **128 347.99**

Adopté à l'unanimité des présents.

Marc GASTAL,
le Maire,

Gwladys GASTAL,
La secrétaire de séance,

Caractère certifié exécutoire par l'envoi en préfecture,
Publication ou notification en date du
Le Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique « Télérecours » accessible par le lien : http://www.telerecours.fr